de manière à remédier quelque peu à la crise qui sévit si fortement. Et je ne suis pas le seul à partager cette croyance. Pour le prouver, je vais lire un article publié il n'y a que quelques jours encore, par un homme bien connu du monde commercial généralement, un homme qui a plus contribué que qui que se soit aux statistiques de notre commerce, par ses travaux tant à Toronto qu'à Montréal,-je veux parler de l'éditeur du Trade Review. C'est un article sorti de sa plume que je veux lire, et la chambre saura me dire si j'ai exagéré ou non en parlant de cette question. Actuellement, je m'occupe plutôt de la condition de nos cultivateurs et de ceux qui ont été induits à négocier des emprunts à cause des facilités qu'ils avaient de se procurer de l'argent; présentement, je parlerai du commerce du pays, et démontrerai en remontant à la même source que nos statistiques commerciales accusent une grande dépression. Je le fais dans le but d'indiquer que nous ne devrions pas aveuglement nous lancer dans de grandes dépenses au sujet des fortifications quand nous savons déjà que nous ne pourrons jamais supporter les fardeaux que l'on pourra nous imposer. Lorsque l'hon. sol.-gén. (M. LANGEVIN) et le député de St. Jean (M. Bourassa) luttaient d'adresse chaque année pour savoir lequel des deux présenterait le premier son projet de loi à l'effet de réduire le taux d'intérêt, l'hon. député de South Oxford se levait invariablement pour défendre le fruit de ses œuvres qui a plus contribué, selon moi, à la décadence du pays que toutes les autres causes ensemble. Je regrette de voir que la chambre ait autant appuyé l'hon. député dans les efforts qu'il n'a cessé de faire pour maintenir le système qu'il avait inauguré. Dans un pays comme le nôtre, où le sol constitue notre seule richesse, où les capitaux sont rares, — si nos récoltes viennent à manquer, comment nous est-il possible de faire face aux exigences de ceux de qui nous empruntons? Mais je vais faire part à la chambre de ce que dit le Trade Review du mois de février dernier sur nos lois actuelles concernant l'usure :-

"Il est évident que les auteurs de ces lois les destinaient à protéger le négociant et le cultivateur contre les exactions des prêteurs d'argent; à ce titre, elles peuvent avoir eu leur bon côté à l'époque où le commerce de banque était exclusivement entre les mains d'une ou deux corporations, qui avaient par conséquent tout le monopole. Mais la concurrence a depuis fait disparaître toute possibilité de cette nature. Ces lois, nu

lieu de sauvegarder les intérêts qu'elles étaient destinées à protéger, ne servent plus qu'à repousser les emprunteurs dans les retranchements de l'ennemi et à les livrer à la merci de l'oppresseur. Les effets négociables que nos banques refusent d'escompter à 7 pour cent, sont livrés par le négociant nécessiteux,-manquant d'argent pour faire face aux demandes présentes de certains créanciers ou pour acquitter des billets dont l'échéance est arrivée-à un courtier, par lequel, peut-être, ils seront escomptés, après s'être fait donné une obligation sur partie des biens du négociant, à un taux que l'on pourrait plutôt comparer à celui auquel les banquiers respectables vendent les traites sur New-York (soit, 50 pour cent d'escompte) qu'au taux raisonnable fixé pour les effets négociables. Voilà la protection que nous garantissent ces lois d'usure, -tristes auxiliaires, a coup sûr, de nos ressources et de notre industrie manufacturière encore dans l'enfance."

Tel est le langage de l'auteur de cette Revue dont les fonctions consistent à constater la condition, non-sculement du marché monétaire et du commerce du pays, mais encore de chaque branche de notre industrie; or, l'on voit qu'il ratifie, par le jugement qu'il prononce, les assertions qui ont été faites à l'effet que les lois d'usure ont plongé ce pays dans la position la plus déplorable. Voilà une des conséquences du libre échange en matière d'argent! L'hon. député de South Oxford a dit dans le courant de l'après-midi, en réponse à une observation faite par un membre de ce côté de la chambre, que la situation commerciale du Haut Canada était très-florissante.

L'Hon. M. BROWN—Je n'ai pas dit qu'elle "était très-florissante." J'ai seulement affirmé que l'hon. député de Chateauguay avait exagéré les difficultés qui se faisaient sentir dans le Haut-Canada; que les troubles survenus aux Etats-Unis, les mauvaises récoltes et d'autres causes encore, avaient produit une gène commerciale dans le Haut-Canada; mais que j'étais d'avis qu'elle ne serait que temporaire et qu'une ou deux bonnes récoltes rétabliraient bientôt l'équilibre dans les affaires.

L'Hon. J.S. MACDONALD—Je reviens aux extraits que j'ai cités et je dis qu'ils contiennent de dures vérités. Je suis d'avis qu'il vaut beaucoup mieux établir franchement notre position que de fonder des espérances sur un état de choses qui n'existe pas en réalité. Ne faisons donc pas, sur notre position, d'assertions extravagantes qui ne peuvent pas supporter l'épreuve d'une étude approfondie. Efforçons-nous de faire connaître à ce pays et à la mère-patrie quelles sont nos ressources réelles plutôt